

Structures de la branche du sport Nouvelle-Aquitaine



**(re)Découvrez les dispositifs
de la Branche Sport
et l'offre de services de l'Afdas
pour **former vos salariés !****

L'Afdas, c'est...



Un Opérateur de compétences engagé pour « faire savoir, faire comprendre et faire agir »...

31 branches

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement.

6 missions régaliennes

1. Anticiper les évolutions en matière d'emploi.
2. Identifier les besoins en compétences.
3. Développer l'accès à la formation.
4. Promouvoir l'alternance.
5. Apporter un appui technique aux branches.
6. Accompagner les projets d'adaptation à la transition écologique.

24 implantations territoriales dont

12 délégations régionales
100 % de nos collaborateurs en délégation sont centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers

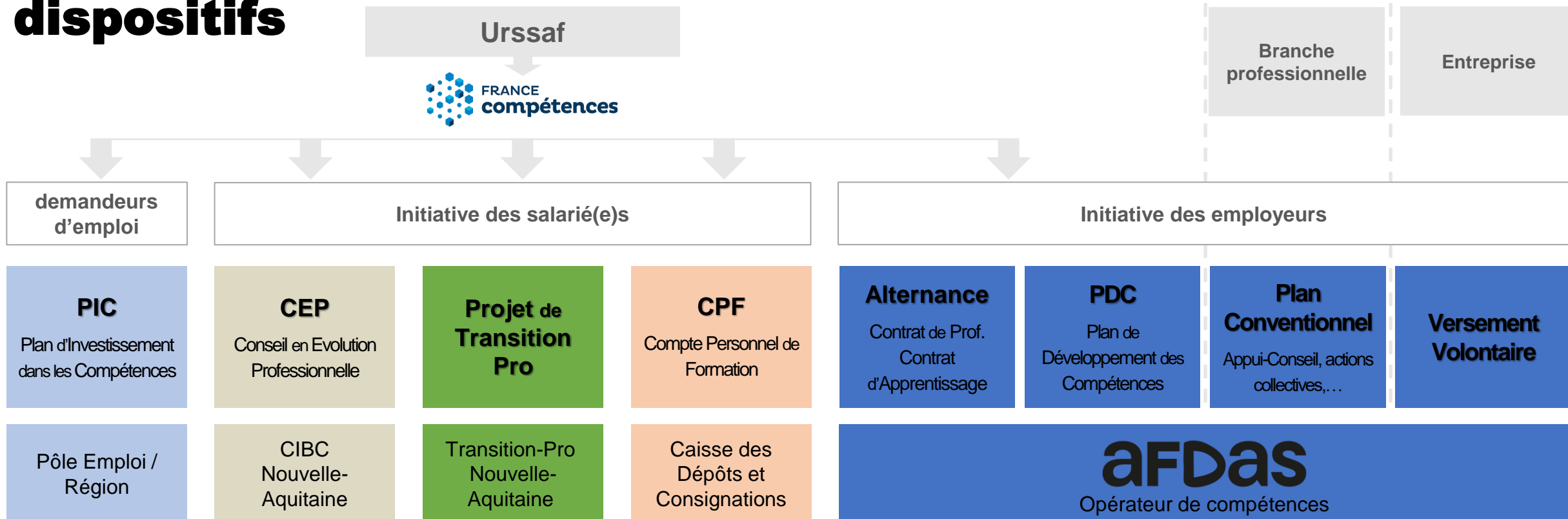
72 000

DONT **94%** DE
TPE-PME QUI
EMPLOIENT MOINS
DE 50 SALARIÉS

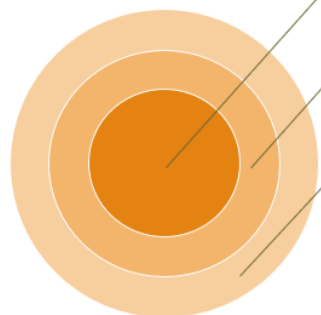
Une singularité : L'accompagnement de publics spécifiques

- Les artistes-auteurs
- Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel
- Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne
- **Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau**
- Les saisonniers

Cartographie des acteurs et des dispositifs



L'accès à la formation des salariés



Cœur de métiers – transverses

⇒ Plan de développement des compétences

Périphériques

⇒ Compte Personnel de Formation

Reconversion professionnelle

⇒ Projet de Transition Professionnelle

⇒ Transitions Collectives

L'Afdas, apporteur de services et de solutions



Une offre de services en 5 piliers qui s'adapte à votre besoin et votre degré de maturité



**Recruter vos
futurs salariés et
alternants**



**Développer les
compétences de
vos collaborateurs**



**Financer et
assurer le suivi
des actions de
formation**



**Mettre en œuvre
un projet RH sur-
mesure**



**Impulser une
démarche
responsable dans
votre entreprise**

L'Afdas en Nouvelle-Aquitaine

5 600 entreprises

dont **93 %** déclarent un **effectif inférieur à 11 salariés**

25 000 salariés permanents

Les publics particuliers inscrits sur notre base

Intermittents du spectacle	5 190
Artistes Auteurs	1 209
Pigistes	105

Les spécificités du territoire

- Une zone littorale très attractive et dynamique en matière d'emploi notamment en lien avec les métiers du Tourisme – activité saisonnière longue
- Une offre culturelle riche et homogène sur l'ensemble du territoire
- Une expertise reconnue dans le domaine de la production en Cinéma d'Animation – Angoulême
- 3^{ème} région de France pour l'emploi sportif
- Des acteurs économiques reconnus au-delà du territoire :
Parc du Futuroscope - Aquarium de La Rochelle - Lascaux 4 - Cité du Vin - Festival des Francfolies - Groupe CGR
Groupe Sud Ouest - Equaline - Siblu - Grand Angle productions – Festival Garorock...

Le site des observatoires

<https://observatoires.afdas.com/>

L'équipe Afdas Nouvelle-Aquitaine

Sport



Thomas DELEMER

Conseiller emploi formation

t.demer@afdass.com

06 73 42 40 54

Contact pour les départements 16, 19, 24 et 47



David MARILLEAU - Conseiller emploi formation

d.marilleau@afdass.com - 06 73 42 32 47

+ le département 79



Cyril TACAÏLLE

Conseiller emploi formation

c.tacaille@afdass.com

06 08 18 07 36

Contact pour les départements 23, 86 et 87



Céline GRIFFOULIERE

Conseillère emploi formation

c.griffouliere@afdass.com

06 88 35 09 10

Contact pour les départements 40 et 64



Mathilde MAHE - Conseillère emploi formation

m.mahe@afdass.com - 06 78 21 14 94

sauf le département 79



Arnaud BOULAND

Conseiller emploi formation

a.bouland@afdass.com

06 80 44 42 82

Contact pour les départements 17, 33 et 79

Structures de la branche du sport Nouvelle-Aquitaine



À vos côtés pour...

Développer les compétences
de vos collaborateurs

Important

Déposez vos demandes
avant le début de la formation

Le plan de développement des compétences

Les dispositifs à mobiliser dans une logique de complémentarité



1 Plan de développement des compétences moins de 50 salariés*

2 Les subventions FNE 2023

3 Reconversion ou Promotion par alternance

4 Plan conventionnel*



Actions individuelles

Actions collectives

Dirigeants bénévoles

Catalogue Sport

Appui-Conseil Carrière

Le plan de développement des compétences



Plan de développement des compétences moins de 50 salariés

1

Coûts pédagogiques et Frais annexes

(formation + 50 km)

Transport : 0,502 € / km

Repas et hébergement : 20 x MG (= 80,20 €)

1 AR par module dans la limite d'1 AR par période de 30 jours

Taille de l'entreprise (SIREN)	Légal
Moins de 11 salariés	1 400 €
De 11 à 49 salariés	2 100 €

Le plan de développement des compétences



Le FNE Formation

2

Accompagner les transitions et les grands événements sportifs


Entreprises

Salariés

Formations

Financement



Application du RGEC Régime Général d'Exemption par Catégorie 



Toute entité exerçant une activité économique peut solliciter une aide FNE Formation

Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
Entreprise ou Groupe < 50 salariés et dont le CA ou total bilan < 10 M€	Entreprise ou Groupe < 250 salariés et dont le CA < 50 M€ ou total bilan < 43 M€	Entreprise ou Groupe n'entrant pas dans les 2 catégories ci-contre



L'effectif de l'entreprise est à apprécier au niveau du SIREN ou au niveau du groupe, le cas échéant.

Entreprises

Salariés

Formations

Financement



Tous les salariés *quel que soit leur catégorie socio-professionnelle ou leur niveau de diplôme*

À l'exception des

- salariés en contrat d'apprentissage & en contrat de professionnalisation
- salariés concernés par un PSE ou une rupture conventionnelle

Priorité aux seniors de 55 ans et + *pour les thématiques transitions numérique et écologique*



Obligation de l'employeur

maintenir les salariés formés dans l'emploi pendant la durée du parcours de formation

Entreprises

Salariés

Formations

Financement



- ⇒ Les formations visant à développer les compétences et à renforcer l'employabilité des salariés (dont titres RNCP, diplômes d'Etat, CQP...)
- ⇒ Les actions d'adaptation à l'exception des formations relevant de l'obligation de formation générale à la sécurité incombant à l'employeur (Art L4121-1 L 4121-2)
- ⇒ Les bilans de compétences
- ⇒ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)

**Toute modalité
pédagogique**

(présentiel, distanciel, mixte,
AFEST)

Formations externes

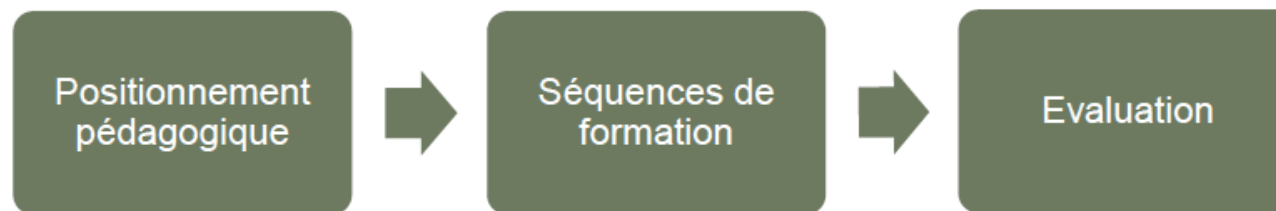
avec un organisme certifié
Qualiopi

Formations internes

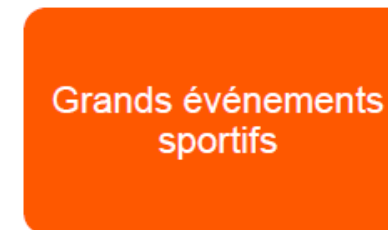
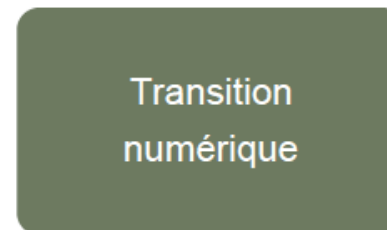


Engagement du parcours
avant le 31 décembre 2023

!! Les formations doivent s'inscrire dans un **parcours de formation** structuré d'une **durée maximale de 12 mois**



3 thématiques possibles



Entreprises

Salariés

Formations

Financement



Grands événements



Répondre aux besoins liés à l'organisation de la Coupe du monde de Rugby 2023 ou des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Zoom sur

Développement de la pratique sportive



Anticipation de l'impact des grands événements sur le développement de la pratique sportive

Développement des activités sportives

Diversification de l'activité sportive

Accueil des publics

Encadrement de la pratique sportive

Inclusion et insertion par le sport

Promotion, marketing et commercialisation des activités sportives

Gestion et management d'une équipe et d'une structure sportive, ...

Toutes disciplines

Toutes formes de
pratiques sportives

Tous types de
structures sportives

Entreprises

Salariés

Formations

Financement



Prise en charge de **100%** des coûts pédagogiques

Application du **RGEC** Régime
Général d'Exemption par Catégorie

FNE Formation 2023

Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
70 %	60 %	50 %



Complément

Fonds conventionnels	et / ou	Versement volontaire
----------------------	---------	----------------------

Aide maximale de 3 M€ par projet

Cofinancement du FNE Formation 2023 sans plafond par structure

40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h

12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5

18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

Passez à l'action en 4 étapes seulement



Le FNE Formation

2

1

Vérifiez l'éligibilité de votre projet et de vos salariés

2

Identifiez la catégorie d'entreprise dans laquelle vous vous situez

3

Remplissez [votre demande de subvention FNE simplifiée](#)

4

Saisissez votre demande de prise en charge sur le [portail adhérent MyA](#) avant le **04/12/2023**

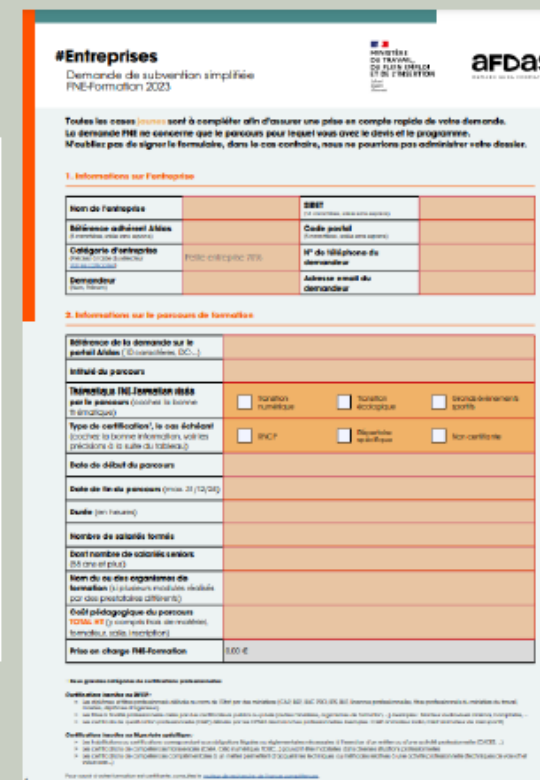
Zoom sur...



3 Saisissez votre demande de prise en charge sur le [portail adhérent MyA](#)

- Indiquez «**FNE**» devant le libellé du parcours
- Choisissez l'une des 3 priorités dans la rubrique «**catégorie FNE**»
 - Transition écologique
 - Transition numérique
 - Grands événements sportifs
- Ajoutez les pièces justificatives
 - ✓ Le **programme de formation**
 - ✓ Le **devis**
 - ✓ La **demande de subvention FNE Formation 2023**

Nouveau !
Demande de subvention simplifiée
Consultez
[notre tutoriel pour remplir la demande de subvention](#)



Zoom sur...



3 Saisissez votre demande de prise en charge sur le [portail adhérent MyA](#)

- Page 3



- Développement des compétences en lien avec la promotion des Grands Événements Sportifs et la couverture médiatique de la Coupe du Monde de Rugby**
Techniques de l'audiovisuel pour la captation et la diffusion, du journalisme (commenter et informer) et de la publicité pour des projets liés aux GES ...
- Anticipation de l'impact de la Coupe du monde de Rugby 2023 et des JOP 2024 sur le développement de la pratique sportive**
Développement des activités sportives, diversification de l'activité sportive, accueil des publics, encadrement de la pratique sportive, promotion, marketing et commercialisation des activités sportives, gestion et management d'une équipe et d'une structure sportive...
- Autre**
Précisez :

Zoom sur...



- 3 Saisissez votre demande de prise en charge sur le [portail adhérent MyA](#)

- Page 4



The screenshot shows a form titled 'Demande de prise en charge' with various fields for personal and organizational information, including name, address, phone number, and email. It also includes sections for 'Description du projet' and 'Bénéficiaires'.

Précisez le contexte dans lequel vous mettez en place le parcours de formation et les enjeux auxquels vous êtes confrontés en lien avec la thématique dans laquelle s'inscrit votre projet (transition numérique, transition écologique ou grands événements sportifs)

Former l'un de nos éducateurs sportifs pour qu'il obtienne une certification de niveau supérieur et garantir une pratique sportive sécurisée et encadrée par des éducateurs diplômés et certifiés aux pratiquants afin d'anticiper la retombée des Jeux Olympiques et Paralympiques et l'engouement pour le sport.

Décrivez les effets attendus du parcours de formation : quelles compétences vous cherchez à acquérir pour quels bénéfices pour votre structure ?

Compétences liées à l'encadrement de la pratique sportive pour accueillir les nouveaux pratiquants.

Toutes les infos utiles en 1 clic



Page web dédiée



Entreprise Particulier Prestataire afdas Vos contacts Adhérer Se connecter

#Transitions, Grands Evènements Sportifs : FNE-Formation 2023

Formez pour cultiver et préserver votre capital compétences !

- Vous êtes une entreprise qui souhaite :
 - Tirer le meilleur parti des outils numériques ?
 - Construire des méthodes de travail innovantes et modernes à travers le digital ?
 - Développer des pratiques écoresponsables ?
- Vous êtes une entreprise impactée directement ou indirectement dans l'activité par la Coupe du monde de rugby 2023 ou par les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ?

Une réponse adaptée à vos besoins :

- Un accompagnement : un conseiller Afdas vous accompagne dans votre projet formation.
- Un financement : votre projet de formation peut bénéficier d'un cofinancement jusqu'à 70% des coûts pédagogiques.
- Un suivi : un suivi en temps réel de votre demande de prise en charge via votre [espace adhérent MyA](#).

3 étapes seulement pour bénéficier du FNE-Formation 2023

Votre boîte à outils
Plaquette FNE-Formation PDF - 194 Ko
Demande simplifiée FNE-Formation
Instruction DGEFP FNE du 21 avril 2023PDF - 2,98 Mo
Règlement général d'exemption par catégorie
Modèle de certificat de réalisation des formations en présentiel
Modèle de certificat de réalisation des formations FDAO ou multimodales

Tutoriel FNE 2023 dédié au Sport




TUTO
Structures de la
branche du sport :
mobilisez le FNE Formation 2023

0:05 / 12:38

Brochure FNE



#Entreprises

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION afdas

#Transitions, Grands Evènements Sportifs, Formez pour cultiver et préserver votre capital compétences !

Tutoriel Remplir la demande FNE 2023




TUTO
Comment remplir
la demande simplifiée
FNE Formation ?

0:01 / 13:00

A votre écoute



**Avez-vous des
questions ?**

#Structures de la branche du sport Nouvelle-Aquitaine



Mettre en œuvre
un projet RH sur-
mesure

Alternance 2023

Recruter en alternance... Optez pour le bon dispositif !

a

Le contrat d'apprentissage

Donner à des travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'**un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.**

Le contrat de professionnalisation

Favoriser l'intégration ou l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, afin **d'acquérir une qualification professionnelle.**

Recruter en alternance... Comment choisir ?



Contrat de professionnalisation



Comparatif de l'alternance

Quel employeur ?

- Toute entreprise du secteur privé, quelle que soit son activité et sa forme juridique
- y compris EPIC, EPCC, SIAE
- Toute entreprise du secteur privé, y compris celles non assujetties à la taxe d'apprentissage
- Toute personne morale du secteur public (avec certaines règles spécifiques)

Quel public ?

- Les jeunes de 16 ans à 25 ans quel que soit leur niveau de formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Public spécifique dit « nouvelle chance » :
 - personnes âgées de 16 à moins de 26 ans qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire (bac) et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (CAP, BEP, Bac pro / techno, BP, BTS)
 - demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi quel que soit leur âge
 - bénéficiaires des minima sociaux : RSA, ASS, AAH : personnes ayant bénéficié d'un CUI
- Les jeunes de 15 à 29 ans
- Les jeunes d'au moins 15 ans après la 3^{ème}
- Sans limite d'âge :
 - à la suite d'un précédent contrat d'apprentissage, pour l'obtention d'un niveau de diplôme supérieur
 - suite à rupture à l'initiative de l'employeur ou inaptitude physique et temporaire de celui-ci
 - personnes reconnues travailleurs handicapés
 - personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme déterminé

Quelle finalité ?

- Diplôme ou un titre enregistré au RNCP
- Certificat de qualification professionnelle (CQP)
- Qualification reconnue dans les classifications CCN
- à titre expérimental jusqu'au fin décembre 2023, des compétences identifiées par l'employeur et l'OPCO en accord avec le salarié
- Diplôme ou titre enregistré au RNCP

Contrat d'apprentissage

Recruter en alternance... Comment choisir ?



Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Quel contrat ?

- CDI débutant par la période de professionnalisation ou CDD de 6 à 12 mois
 - Allongement possible :
 - jusqu'à 24 mois par accord de branche
 - jusqu'à 36 mois pour les seuls publics spécifiques.
 - Temps plein ou temps partiel
- CDI débutant par la période d'apprentissage ou CDD de 6 mois à 3 ans
 - Temps plein sauf pour les personnes handicapées

Quelle durée ? Quelle modalité de formation ?

- Entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat, sans être inférieure à 150 heures (possibilité de durée supérieure par accord de branche)
 - Dispensée par un organisme de formation déclaré ou le service de formation interne à l'entreprise
 - Tout ou partie à distance
 - Action de formation en situation de travail (AFEST) possible
- Supérieure ou égale à 25 % de la durée totale du contrat
 - Dispensée par un Centre de formation des apprentis (CFA) ou un CFA d'entreprise
 - Tout ou partie à distance

Début et fin de contrat de travail par rapport à la formation « théorique »

- La formation « théorique » doit débuter au maximum 2 mois après le début d'exécution du contrat de travail
 - Le contrat peut prendre fin 2 mois maximum après la date prévue des épreuves
- La formation « théorique » peut débuter au maximum 3 mois avant le début d'exécution du contrat de travail
 - Le contrat peut prendre fin 2 mois maximum après la fin du cycle de formation ou de l'examen



Comparatif de l'alternance

Recruter en alternance... Comment choisir ?



Contrat de professionnalisation

- 16 à 25 ans = entre 55 % et 80 % du SMIC selon l'âge et le niveau de formation pour les moins de 26 ans (sauf conditions différentes prévues par accord de branche)
- 26 ans et plus = 100 % du SMIC ou 85 % du Salaire minimum conventionnel (SMC) sans être inférieur au SMIC

	Niveau de formation < bac professionnel	Niveau de formation >= bac professionnel ou équivalent
16 à 20 ans	55 % du SMIC	65 % du SMIC
21 à 25 ans	70 % du SMIC	80 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC ou 85 % du SMC	

La rémunération évolue :

- 1^{er} jour du mois suivant l'anniversaire (18, 21 et 26 ans)

Quelle rémunération ?

- 16 à 25 ans = entre 27 % et 78 % SMIC selon l'âge et l'année de formation (sauf conditions différentes prévues par accord de branche)
- 26 ans et plus = 100 % du SMIC

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	
3 ^{ème} année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	

La rémunération évolue :

- 1^{er} jour du mois suivant l'anniversaire (18, 21 et 26 ans)
- À chaque nouvelle année de formation

Contrat d'apprentissage



Comparatif de l'alternance

Recruter en alternance... Comment choisir ?



Contrat de professionnalisation



Comparatif de l'alternance

Quel encadrement ?

Désignation obligatoire d'un tuteur :

- Salarié qualifié de l'entreprise ou employeur salarié ou non (volontaire et majeur)
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification visée
- Le tuteur peut suivre simultanément 3 alternants (2 maximum si employeur)

Désignation obligatoire d'un maître d'apprentissage :

- Salarié qualifié de l'entreprise ou employeur salarié ou non ou conjoint collaborateur de l'employeur
 - Volontaire et majeur
 - Titulaire d'un diplôme ou d'un titre dans le domaine de la qualification préparée par l'apprenti de niveau au moins équivalent et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an en rapport avec la qualification visée
- ou
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti
 - Le maître d'apprentissage peut suivre simultanément 2 apprentis et 1 redoublant.

Contrat d'apprentissage

Quel financement de la formation par l'Afdas ?

- Sur la base niveau de prise en charge validé par le conseil d'administration ou défini par décret (entre 9,15 € et 15 € par heure selon la formation, le niveau et le public).

- Sur la base d'un niveau de prise en charge défini par la branche et validé par France compétences ou par décret
- 1^{er} équipement pédagogique (500 € maximum dans la limite des frais réels) remboursés au CFA

Quelles modalités de rupture de contrat ?

- Conditions du droit commun applicables au CDD ou au CDI :
 - La rupture d'un commun accord
 - La rupture en raison d'une faute grave
 - La rupture en raison d'une embauche sous CDI
 - La rupture en cas de force majeure

- Unilatéralement par l'employeur ou par l'apprenti jusqu'à la fin des 45 premiers jours de travail effectif en entreprise
- à l'initiative de l'employeur, selon les règles du licenciement, pour force majeure, faute grave
- d'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti

Pensez à l'aide exceptionnelle à l'embauche



Dans le cadre du plan #1 jeune1 solution, le Gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement des alternants en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises (décret n°2020-1084 du 24 août 2020) et décret n°2021-224 du 26 février 2021 modifié par le (décret no 2022-958 du 29 juin 2022).



- **6 000 €** pour l'embauche d'un alternant jusqu'à 29 ans révolus
 - Sans condition d'âge pour les personnes ayant une RQTH
 - Pour les demandeurs d'emploi de longue durée de plus 30 ans en contrat de professionnalisation



- Sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Sous condition pour celles de plus de 250 salariés (*Vous devez justifier d'un pourcentage minimal d'alternants dans leurs effectifs. Pour les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation conclus à compter du 1^{er} janvier 2022, l'entreprise devra justifier de ce pourcentage minimum au 31 décembre 2023.*)



- Pour tout diplôme / titre / CQP allant **jusqu'au master** (Bac +5 = niveau 7 du RNCP)
- Ainsi que pour les contrats expérimentaux conclus en application du VI de l'article 28 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018



- **Eligibilité à l'aide** : Date de conclusion (= date de signatures du contrat) jusqu'au 31 décembre 2023 inclus selon la réglementation en vigueur



- **Modalités de versement** : L'aide est versée mensuellement, dans l'attente des données de la DSN, et automatiquement, avant le paiement du salaire de l'apprenti par l'Agence des Services de Paiement (ASP).

Simuler votre coup contrat en un clin d'œil !

Nouveau !



Calculez le coût de votre recrutement en alternance

Pratique et opérationnel, cet outil vous permet de calculer le coût de votre prochain contrat en alternance en toute simplicité :

- Estimation de la rémunération, des coûts pédagogiques et du reste à charge
- Comparatif entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation
- Prise en compte des dernières actualités réglementaires

Les résultats fournis par cette simulation sont à titre indicatif et sans valeur contractuelle.

Découvrez [le tutoriel](#) pour vous accompagner dans l'appropriation du Calcul'alternance

Attention : Le nouveau référentiel des niveaux de prises en charge des contrats d'apprentissage publié par France compétences le 05/09 est en cours d'intégration dans notre calculateur. Dans l'attente de cette mise à jour, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller emploi-formation

Vos informations

Secteur *

Sélectionnez le secteur pro...

Tranche d'effectif *

- de 11 | 11 à 249 | 250 et plus

Groupe d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

Oui | Non

Localisation

France métropolitaine

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Coût 0000 €	Coût 0000 €
Reste à charge 0000 €	Reste à charge 0000 €

Calculer le coût de votre alternant

Résultats à titre indicatif, sans valeur contractuelle

Simulateur



Les ressources Alternance



Une seule adresse : Collection.afdas.com



Passez à l'action !



Vos démarches administratives
en toute simplicité

Rendez-vous sur www.afdas.com !

Une gestion **100 % dématérialisée** sur [portail Adhérent](#) :

Etape 1 : Au plus tard, **5 jours** suivant le démarrage du contrat :

- Saisir le contrat et télécharger le **CERFA** prêt à être signer.
- Joindre le **calendrier, le programme, la convention.**

Etape 2 : L'Afdas s'occupe du **suivi administratif** :

- Instruit votre demande.
- Transmet le **CERFA à l'ASP*** pour le paiement de **l'aide exceptionnelle.**
- Règle **directement** le centre de formation.

Accueil > Se connecter à MyA

Se connecter
selon votre profil

My a

Entreprise

Particulier

Prestataire

Instances

Collaborateur Afdas

Vous avez une question ?
Retrouvez les réponses à vos questions dans notre FAQ
ACCÉDER

#Structures de la branche du sport Nouvelle-Aquitaine



Mettre en œuvre
un projet RH sur-
mesure

Dispositifs Conventionnels

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



4

Plan conventionnel*



Actions
individuelles

Actions
collectives

Dirigeants
bénévoles

Catalogue Sport

Appui-Conseil
Carrière

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions
individuelles

Salariés

! La prise en charge des frais annexes s'effectue uniquement sur le plan des compétences des moins de 50 salariés

Prise en charge* des coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport

40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h

12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5

18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

En cofinancement du FNE Formation 2023 sans plafond par structure

OU

dans la limite d'un plafond individuel par structure

500 % de la contribution nette sans être inférieur à 4 000 € ou 8 500 € si le parcours est certifiant (RNCP) pour les actions non éligibles au FNE Formation 2023

*dans la limite des fonds disponibles

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions individuelles

Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

Prise en charge des coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport

- 40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h
- 12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5
- 18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

**dans la limite des fonds disponibles*

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions collectives

Demande de formation collective

formulée par une tête de réseau adhérente à destination de plusieurs structures adhérentes

- 15 sessions maximum par tête de réseau
- 6 à 25 stagiaires maximum par action
- 2 entreprises minimum par action
- Formation maximum 15 j
- Certification RNCP exclue
- Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

En dehors des plafonds individuels

- Coûts pédagogiques selon le barème journalier
260 € / heure
+ 400 € / jour en cas de location de salle
- Frais annexes selon le barème conventionnel sport actions collectives
 - Nuit (avec repas du soir) : 80,20 €
 - Repas sans nuitée : 15€
 - Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)
 - Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€
- Les frais annexes sont portés par la tête de réseau uniquement.

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions collectives

En amont de l'action

Prendre contact avec son référent régional branche sport

- La TDR effectue **une demande sans stagiaire pour réserver les fonds** et la compléter **dans les 2 semaines avant la date de fin de formation**
- **La TDR** doit bien se munir des informations stagiaires pour effectuer la saisie :
 - N° de sécu
 - Adresse
 - mail du stagiaire
 - Nationalité
 - Date de naissance
 - Ville de naissance
 - Pays de naissance
 - Niveau de formation
 - RQTH
 - libellé du poste occupé
 - CSP
 - **SIRET Entreprise d'origine** si stagiaire non salarié du porteur



Ne pas oublier les informations liées aux frais annexes

- **Les frais annexes sont portés uniquement par la tête de réseau**
- La tête de réseau doit procéder à ses demandes de prise en charge **avant le début de la formation** pour être certain d'obtenir **un accord**

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Catalogue
Sport

Une offre adaptée au développement des structures

22 formations sur 11 thématiques

Une modalité **100% distancielle** pour plus de souplesse et d'agilité

Une **inscription facilitée** : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous !

Une **prise en charge à 100%** pour les salariés et les dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

Nouveau
catalogue


Catalogue présenté [ici](#)


En dehors des plafonds individuels

Catalogue Sport

Gestion de projet dans le secteur sportif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) ✓ 2. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1) ✓ 3. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 2) ✓
Ressources financières de la structure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) ✓ 2. Accueillir et fidéliser les adhérents.tes de sa structure ✓
Evènementiel sportif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir son évènement sportif ✓ 2. Manager un évènement sportif ✓ 3. Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif ✓
Développement de l'offre sportive	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire évoluer son offre sportive ✓
Communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) ✓ 2. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗ 3. Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs.ses professionnel.les) ✗
Management	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manager son équipe de joueurs.ses professionnels.les ✗ 2. Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés ✓
Media training	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gérer le media training (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗
Lutte contre la discrimination et les violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations ✓ 2. Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité ✓
Utilisation de la vidéo dans le sport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS) ✗ 2. Réaliser un tutoriel vidéo (initiation) ✗
Nutrition	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs ✗
Préparation mentale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réussir sa préparation mentale (sportifs.ves pro) ✗ 2. Réussir sa préparation mentale (entraîneurs.sespro) ✗



 **Eligible**
Dirigeants Bénévoles

 **Non éligible**
Dirigeants Bénévoles

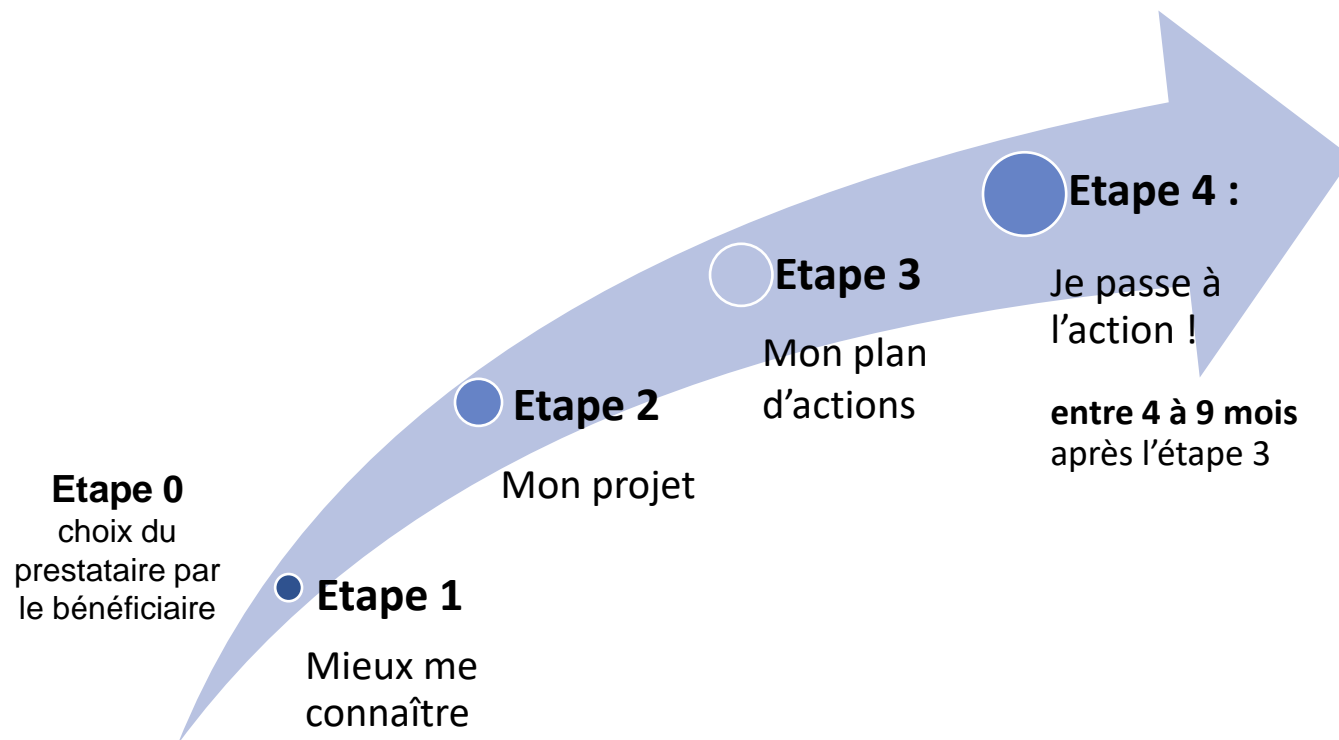
Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Appui-Conseil
Carrière

Accompagnement externe 20 heures sur 12 mois max
À distance et/ou en présentiel



Sportifs professionnels
Entraîneurs professionnels



L'appui conseil
carrière en vidéo

**Vous êtes intéressé par cet
accompagnement ?**

[Consultez notre page web dédiée !](#)

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Appui-Conseil Carrière

Sportif professionnel

- qui ont 23 ans minimum
- qui justifie de 2 ans d'ancienneté minimum
- qui sont salariés d'un club au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

Ou

- qui ont été salariés dans les 6 derniers mois au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

Sportifs professionnels Entraîneurs professionnels

Entraîneur professionnel

- sans condition d'âge et d'ancienneté
- qui sont salariés d'un club au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

Ou

- qui ont été salariés dans les 6 derniers mois au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

Le plan de développement des compétences



La Pro-A, Reconversion ou Promotion par alternance

3

[Consultez votre page web dédiée](#)

Qu'est ce que c'est ?

Dispositif de reconversion ou de promotion

Visant l'obtention d'une des certifications enregistrées à l'Annexe II du Code du Sport

Pour qui ?

Salariés en CDI (y compris CUI à durée indéterminée)

Sportifs et entraîneurs professionnels en CDD Code du Sport

Salariés en activité partielle

Et dont la qualification est inférieure au grade de licence (< Bac+3)

Modalités

Avenant au contrat de travail

Durée de la Pro-A : entre 6 et 24 mois (36 mois pour public nouvelle chance)

Durée de la formation : entre 15 % et 60 % de la durée totale de la Pro-A, sans être inférieure à 150 heures

Financement

Coût pédagogique entre 13 € et 18 € / h

Frais annexes selon les barèmes Afdas

Dans la limite d'un plafond de 3 000 € sur les fonds de l'alternance

**#Structures de la branche du sport
Nouvelle-Aquitaine**



**Mettre en œuvre
un projet RH sur-
mesure**

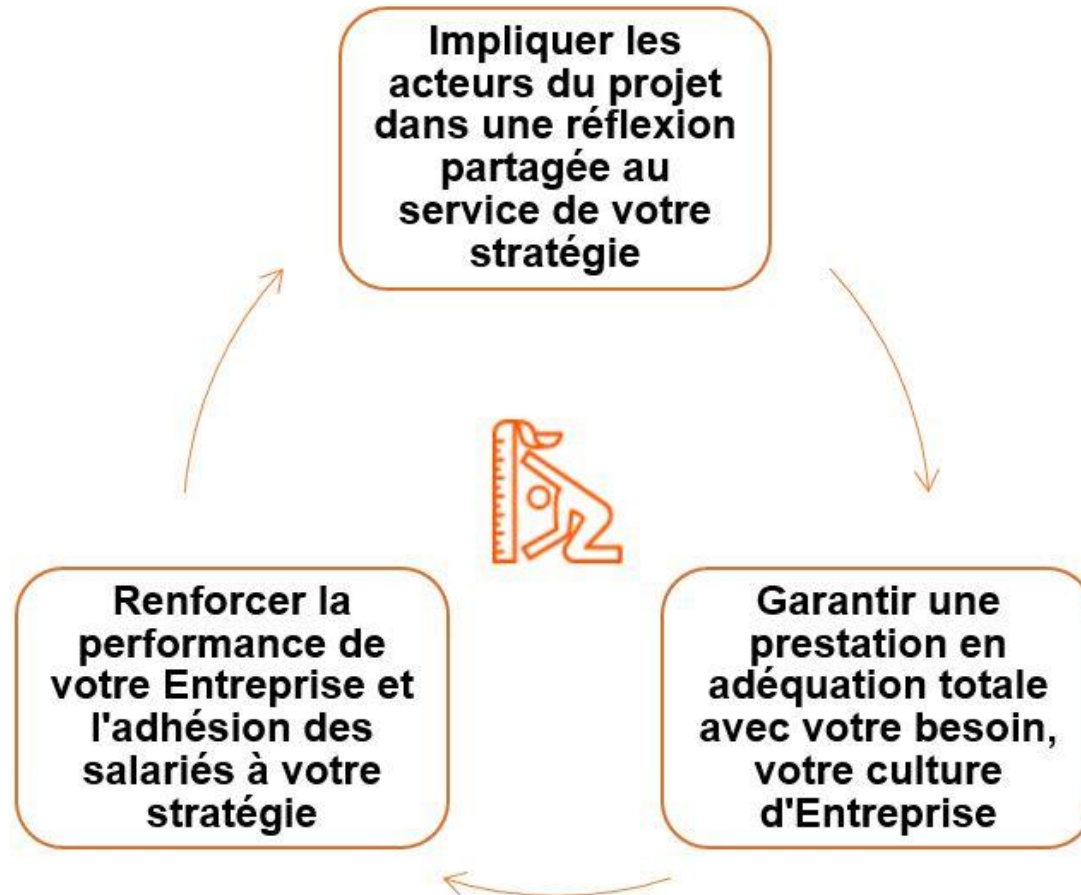
À vos côtés pour...

Mettre en œuvre votre projet RH sur-mesure

Mettre en œuvre votre projet RH sur-mesure



Quels bénéfices ?



L'appui-conseil



Un besoin ? Un accompagnement sur-mesure !

Professionnaliser vos pratiques et outils RH



Appui-conseil RH

Digitaliser vos pratiques



Appui-conseil Transformation Digitale

Investir votre sécurité numérique



Appui-conseil Cybersécurité

Relancer votre activité suite à la crise sanitaire



Appui-conseil Rebondir

Déployer votre démarche RSE



Appui-conseil RSE

Développer vos pratiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap



Appui-conseil Handicap

Favoriser l'égalité professionnelle



Appui-conseil Egalité professionnelle

Retrouver des perspectives suite à une baisse d'activité durable ou une évolution de votre secteur



Appui-conseil RH-Transco

Les appui-conseil



L'Afdas, à vos côtés pour :

- 👤 Sélectionner un panel de consultants expérimentés au choix pour :
 - 👤 Diagnostiquer les enjeux de votre Entreprise
 - 👤 Prioriser les sujets à impact fort
 - 👤 Coconstruire un plan d'actions opérationnel
 - 👤 Suivre et faire le bilan du déploiement
- 👤 Financer la prestation d'accompagnement*

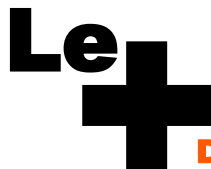


3 bénéfices pour vous :

Une démarche
sécurisée

Un
accompagnement
individualisé

Un outillage
adapté



Des consultants experts de l'accompagnement des TPE-PME
Des cabinets sélectionnés par l'Afdas sur tout le territoire à tarif négocié

Les 4 phases d'un appui-conseil



Phase 1 – Le pré-diagnostic

Le consultant découvre votre entreprise, son contexte, vos besoins et principaux enjeux sur le sujet. Il cadre votre problématique et identifie les objectifs de l'accompagnement.



Phase 2 – Le diagnostic et construction du plan d'actions

Le consultant effectue l'état des lieux technique, organisationnel et humain. Vous élaborez un plan d'actions pour initier ou renforcer votre démarche.



Phase 3 – L'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions

Le consultant vous aide à :

- Mettre en place les solutions et outils identifiés et adaptés à vos besoins
- Initier votre démarche



Phase 4 – Le suivi du plan d'actions

Le consultant effectue un bilan avec vous pour évaluer les actions mises en œuvre (3 à 6 mois après la validation du plan d'actions).

Des plaquettes pratiques pour tout connaître du dispositif



[Appui-conseil RH](#)



[Appui-conseil RSE](#)



[Appui-conseil Transformation Digitale](#)

Restons connectés



Une question ? Besoin d'être accompagnés ?



Contactez-nous depuis votre espace adhérent MyA **rubrique « demande de contact »**



Appelez-nous au **01 44 78 39 39** du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu



Participez à un atelier thématique animés par les conseillers depuis le site internet de l'Afdas **rubrique « Agenda »**

Merci de votre attention !